



HAL
open science

Emeutes urbaines, sciences sociales et action publique

Fabien Jobard, Marion Guenot, Renaud Epstein

► **To cite this version:**

Fabien Jobard, Marion Guenot, Renaud Epstein. Emeutes urbaines, sciences sociales et action publique. Zilsel: science, technique, société, 2024, 13, pp.11-22. 10.3917/zil.013.0011. halshs-04856339

HAL Id: halshs-04856339

<https://shs.hal.science/halshs-04856339v1>

Submitted on 26 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Émeutes urbaines, sciences sociales et action publique. Mouvements et stagnations dans la politique de la ville et les politiques de sécurité

Il y a du bon et il y a du moins bon dans ce terme « émeute ». Le presque homophone « meute » remue tout ce que l'on sait de morgue, d'exécration et de racisme mêlés, comme autrefois la canaille de la Commune chez à peu près tout ce qui tenait plume¹. L'étymologie a pour elle d'être moins sournoise : l'émeute, c'est ce qui se meut, ce qui bouge et, sait-on jamais ?, ce qui fait bouger.

Mais voilà : les émeutes qui embrasent sporadiquement les grands ensembles HLM où sont concentrées les populations défavorisées et racisées ont-elles fait bouger quoi que ce soit dans notre société ? Le cas échéant, en quoi les sciences sociales y auraient contribué ? Comment celles que nous pratiquons, qui traitent des politiques de sécurité et de la politique de la ville, se sont-elles vues interpellées, bousculées, mises en mouvement ou, au contraire, laissées à l'écart, par les pouvoirs publics ? C'est ce que nous voulons discuter dans cet éditorial que *Zilsel*, poursuivant son interrogation réflexive sur les sciences sociales, nous a fait l'honneur de nous confier.

Le savant et le policier : quelques propos liminaires

Examinons d'abord le rapport entre émeutes, sciences sociales et institution policière, tant il est évident que la police joue un rôle pivot dans les émeutes, aussi bien au moment de l'événement déclencheur que dans les manifestations et débats qui l'ont suivi (et la somme phénoménale d'appels de journalistes reçus durant la dizaine de journées consécutives à la mort de Nahel Merzouk à Nanterre) ou des politiques visant le rétablissement de l'ordre.

En juillet 1967, au lendemain des émeutes urbaines qui ont embrasé toute une série de villes nord-américaines, laissant derrière elles plus de deux cents morts, Lyndon B. Johnson mit sur pieds une « *National Advisory Commission on Civil Disorders* », dite aussi « commission Kerner », du nom de son président. La lettre de mission du président américain tenait en trois phrases : « Qu'est-il arrivé ? Pourquoi cela est-il arrivé ? Que faire pour éviter que cela arrive de nouveau ? ». Un an plus tard, la commission remit les 462 pages de son rapport qui, publié par les éditions Bantam, fut un *bestseller* immédiat. Il faut dire que ses conclusions étaient formulées sans ambiguïté, résumées dans cette prophétie, restée célèbre aux États-Unis : « « Notre nation se dirige vers une société à deux faces, l'une blanche, l'autre noire – séparées et inégales ». Eu égard aux causes des émeutes

¹ *La Commune des écrivains*. Textes réunis par Alice De Charentenay et Jordi Brahamcha-Marin, Paris, Folio, 2021.

urbaines, un diagnostic assez simplement formulé, qui posait que dans l'écrasante majorité des villes, le traitement infligé par la police aux résidents afro-américains était la cause directe des violences collectives.

Le président Johnson ne réserva pas le meilleur accueil à ce rapport. En revanche, une commission qu'il avait formée quelques mois plus tôt, la « *President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice* », dite « Commission Katzenbach », eut un impact considérable sur la recherche sur le crime et les désordres, notamment à travers le développement de la discipline criminologique dans les universités états-uniennes², mais aussi sur les institutions judiciaires et policières. Sous l'impulsion du *National Institute of Justice*, fondé en 1968, et de fondations privées comme la *Ford Foundation*, des dizaines de millions de dollars vinrent donner une impulsion décisive à un domaine de recherche jusqu'alors marginal, la recherche sur la police et, plus précisément, la recherche académique menée en vue de réformer les doctrines et les pratiques, et de rompre avec un modèle de police réactive, militarisée, brutale, insensible aux demandes des fractions les plus pauvres des espaces urbains³. Les modèles de « *community policing* » qui se développèrent aux États-Unis dans les années 1980 sont les héritiers de ce financement massif de la recherche empirique sur la police⁴.

En Angleterre, le choc produit par les émeutes urbaines de la fin des années 1970 et au début des années 1980, amena la formation de la « Commission Scarman », du nom de Sir Lord Scarman, dès le surlendemain des derniers remous à Brixton, quartier du sud de Londres où des émeutes avaient été déclenchées en 1981 par des contrôles abusifs de citoyens d'origine jamaïcaine. Si cette commission ne permit pas de charrier des financements à la hauteur de ceux investis aux États-Unis dans la recherche empirique, le *Scarman Report* fut une expérience décisive d'ouverture des polices anglaises au dialogue avec la recherche et le monde associatif, qui marqua toute une génération de chefs policiers, dits « post-scarmanistes ».

En France, par contraste, ce que l'on appelait les « désordres urbains » dans les années 1980, puis les « émeutes urbaines » des années 1990 aux années 2000, n'ont jamais produit de tels moments d'éclat. À une exception près peut-être, bien paradoxale, directement inspirée par les commissions du président Johnson : le Comité d'études sur la violence mis en place en 1977 par le ministre de la Justice Alain Peyrefitte, conçu à l'époque comme une rencontre, en majesté (8 volumes d'annexes scientifiques seront publiés), entre recherche, administrations publiques et pouvoirs locaux autour des questions de délinquance, mais aussi de police. Le rapport de synthèse (qui rencontra à son tour un certain succès grâce à l'éditeur *Press Pocket*) recommandait d'« améliorer les relations entre la police et les citoyens », notamment dans les « grandes cités », au moyen de l'îlotage, de l'aménagement de petits postes de quartier et d'une meilleure formation professionnelle et civique des policiers (Comité Peyrefitte, rec. 81 à 83). Vingt ans et de

² Julien Larregue, *Héréditaire. L'éternel retour des théories biologiques du crime*, Paris, Éditions du Seuil, p. 47-48

³ Wesley Skogan et Kathleen Frydl (eds.), *Fairness and Effectiveness in Policing*, Washington, The National Academies Press, p. 20-22.

⁴ Fabien Jobard et Jacques de Maillard, *Sociologie de la police*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 173-179.

nombreuses émeutes plus tard, le gouvernement de Lionel Jospin tenta au pas de charge de renouer avec ces recommandations, en promouvant la « police de proximité », dans un dispositif qui mêlait impréparation politique et instrumentalisation de la recherche – et que les hauts fonctionnaires de police n'eurent pas grand mal à tuer dans l'œuf⁵.

Outre ces deux moments de particulière visibilité, une relation entre le monde de la recherche et l'institution policière fut bel et bien nouée à partir de 1981. Fragile et incertaine jusqu'à une époque récente, l'histoire de cette relation été scandée par les alternances politiques et non par l'urgence née de tel ou tel embrasement violent. Dans les années 1980 (et dans la droite ligne de la recommandation 80 du rapport Peyrefitte...), les ministères de l'Intérieur et de la Recherche contractèrent l'un avec l'autre en vue, principalement, de « moderniser » la Police Nationale en améliorant la formation initiale et continue des policiers et en ouvrant l'institution à la déontologie (le premier Code de déontologie fut instauré par le ministre Pierre Joxe en mars 1986, quelques jours avant la formation du gouvernement de cohabitation dirigé par Jacques Chirac). Création de ce même Pierre Joxe, l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (Ihesi) donna dans les années 1990 un socle institutionnel à la recherche, afin cette fois de favoriser la connaissance sur les activités policières et de financer des recherches dans la perspective d'une amélioration raisonnée de son fonctionnement. Cette période, durant laquelle le CNRS mit un chargé de recherche à disposition de l'Ihesi (Dominique Monjardet), fut décisive dans l'appropriation par le monde académique français de cette institution jusqu'alors totalement délaissée : la police.

La réciproque fut plus incertaine. À la différence de l'Angleterre ou des États-Unis, la police est une institution centrale dans laquelle un corps spécifique, celui des commissaires de police, revendique depuis toujours le monopole de la connaissance sur l'institution, en même temps bien sûr que la compétence exclusive sur la sécurité et l'ordre public. Alors que l'Ihesi était dirigé par un inspecteur général de l'administration, Jean-Marc Erbès, qui a encouragé le développement de la recherche en son sein, le retour de Charles Pasqua au ministère à la faveur du deuxième gouvernement de cohabitation permit au corps des commissaires de police de reprendre en mains cet institut et de refermer aussi vite la police sur ses seules lumières indigènes⁶.

En Angleterre ou, plus encore, aux États-Unis, les émeutes urbaines ont joué un rôle décisif dans la constitution de la police comme objet de sciences sociales. En France, c'est sous l'impulsion d'un gouvernement réformiste que la recherche a timidement abordé l'institution policière, dont la connaissance est jalousement gardée par un corps aujourd'hui dit « de conception et de direction », celui des commissaires de police. Quarante ans après les premiers rapports de recherche de l'Ihesi, la recherche sur la police est toutefois bien établie en France, beaucoup plus qu'elle ne l'est par exemple en Allemagne : les universitaires s'en sont assez largement saisis, certaines fractions du monde policier (et de la gendarmerie) y font appel, la Direction de la formation incline à puiser

⁵ Sébastien Roché, « Politique et administration dans la formulation d'une politique publique. Le cas de la police de proximité », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 6, 2009, p. 1147-1174.

⁶ Dominique Monjardet et Frédéric Ocqueteau, « Insupportable et indispensable, la recherche au ministère de l'intérieur », in Philippe Bezes et al. (dir.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 229-247.

dans le vivier des enseignant.es et des chercheur.es pour mieux former ses recrues... Ainsi, une relation ou plutôt des relations se sont finalement développées entre police et recherche. Avec le monde politique, celles-ci seront bien plus épisodique, la recherche étant exclusivement sollicitée par les forces de gauche qui, une fois en responsabilité, peinent – quand elles y aspirent – à assurer la traduction des travaux en politiques publiques ou réformes de l’institution.

Émeutes, sciences sociales et politique de la ville

Fait majeur, compte-tenu de ce que nous venons de rappeler de la police et de la recherche : la politique de la ville est intimement liée aux émeutes urbaines. Née à la suite des « rodéos des Minguettes » de l’été 1981, elle s’est institutionnalisée en 1990 après les émeutes du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, et nombre de ses dispositifs et programmes ont été initiés dans le sillage d’un épisode émeutier. Mais la politique de la ville n’est pas seulement réactive ; elle est aussi réflexive, marquée dès sa genèse par les sciences sociales.

Dès la fin des années 1950, quand l’État planificateur engage une politique massive de construction de grands ensembles d’habitat social, des sociologues sont mobilisés par le ministère de la Construction pour réfléchir au type de vie sociale que ces cités modernes vont faire émerger, et aux équipements collectifs devant y être installés pour qu’elles soient des lieux de progrès social et d’émancipation individuelle⁷. Un dialogue s’instaure entre sociologues et technocrates en charge de la planification et de l’aménagement, et ce dialogue se poursuit dans les décennies suivantes, en dépit des critiques souvent virulentes adressées par les premiers aux projets des seconds⁸.

Les relations nouées entre les milieux de la production urbaine et de la recherche urbaine ont perduré après l’arrêt de la construction des grands ensembles dans les années 1970. La politique d’aménagement des villes nouvelles qui lui a succédé a donné lieu au recrutement de sociologues dans toutes les équipes locales en charge de leur aménagement, et le groupe interministériel Habitat et vie sociale (HVS) institué en 1973 pour remédier au « mal-être dans les grands ensembles » s’est largement appuyé sur des bureaux d’études sociologiques pour conduire ses réflexions⁹. Ce groupe HVS ayant conçu les bases de la politique de Développement social des quartiers mise en place en 1982, il n’est pas excessif de dire que la politique de la ville a été co-construite par les sociologues. L’affirmation est d’autant plus justifiée que l’institutionnalisation de cette politique, au début des années 1990, a pris appui sur un réseau de sociologues et d’intellectuels réformateurs réunis dans le cadre de deux espaces institutionnels de réflexion sur les problèmes des quartiers défavorisés : les « entretiens de la ville », un cycle de conférences organisées entre 1990 et 1993 par la revue *Esprit* et la Délégation interministérielle à la Ville, nouvellement créée ; un Comité national

⁷ Kenny Cupers, *La banlieue, un projet social : ambitions d’une politique urbaine, 1945-1975*, Parenthèses, Marseille, 2018.

⁸ Michel Amiot, *Contre l’Etat, les sociologues. Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, Éditions de l’EHESS, 1986.

⁹ Thibault Tellier, « Habitat et vie sociale ou la contribution de la FORs à la naissance de la politique de la ville », *Recherche sociale*, vol. 214, n° 2, 2015, p. 12-24.

d'évaluation de la politique de la ville institué en 1990, dont le rapporteur général était Jacques Donzelot, un sociologue lui aussi proche de la revue *Esprit*¹⁰.

La place dévolue aux sociologues dans la politique de la ville a été brusquement remise en cause en 2003 avec l'adoption de la loi Borloo, qui a organisé son rabattement sur un programme national de rénovation urbaine centré sur le seul cadre bâti et, simultanément, la reconfiguration néo-managériale de ses institutions et instruments de pilotage¹¹. La mobilisation de regards et de savoirs critiques issus des sciences sociales n'a pas survécu à cette réforme visant à mettre en conformité la politique de la ville avec les nouvelles exigences performancielles issues de la LOLF et à l'impératif de légitimation d'un programme de démolition-reconstruction mobilisant – pour la première fois depuis leur construction – des budgets considérables en faveur des cités d'habitat social. Les programmes de recherche, séminaires acteurs-chercheurs et autres dispositifs d'évaluation endoformatrice qui avaient accompagné toute l'histoire de la politique de la ville ont disparu, remplacés par la mobilisation de savoirs « experts » et de lourds investissements dans la communication pour valoriser les réalisations de la rénovation urbaine.

Le long compagnonnage entre les acteurs de la politique de la ville et les chercheurs travaillant sur ses objets a donc pris fin au début du 21^e siècle. Les grandes émeutes de 2005 qui auraient pu organiser leurs retrouvailles n'ont rendu leur divorce que plus visible : la seule démarche institutionnelle de production de connaissances et d'analyses sur ces émeutes a été initiée par le Centre d'analyse stratégique (devenu France Stratégie en 2013), sans lien avec les administrations en charge de la politique de la ville, qui ne se sont jamais saisies des travaux produits dans ce cadre¹².

Comment ces deux configurations particulières sont-elles touchées, en 2023, lorsqu'éclatent les émeutes ?

2023 : Être saisi par les émeutes, les saisir en retour

À l'issue de l'été 2023, nous pourrions facilement témoigner de la routine du cycle de l'attention publique : le fait déclencheur, l'hyper-attention médiatique autour de la police et de ses exactions, l'hyper-sollicitation des chercheur.es spécialisé.es sur ces questions, les révoltes, l'entrée dans le cycle des chercheur.es sur les questions urbaines¹³, le rétablissement de l'ordre, le déploiement de

¹⁰ Sur le rôle joué par ces deux espaces dans le cadrage du problème des banlieues, l'énonciation des orientations de la politique de la ville et la formalisation de ses modes d'actions, cf. Sylvie Tissot, « Les sociologues et la banlieue : la construction savante du problème des “quartiers sensibles” (1985-1995) », *Genèses*, vol. 60, 2005, p. 57-75 et Renaud Epstein, « À quoi sert l'évaluation ? Les leçons de la politique de la ville », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, vol. 9, 2009, p. 187-197.

¹¹ Renaud Epstein, *La rénovation urbaine : Démolition-reconstruction de l'Etat*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

¹² Le rapport qui en est issu n'est pas même référencé dans la base documentaire nationale de la politique de la ville, qui compte plus de 11 000 références.

¹³ Pour ne prendre qu'un exemple « maison », des chercheur.es du Cesdip sont intervenu.es (entretien détaché, interview radio ou télévisée en plateau, etc.) au moins 22 fois entre le 29 juin et le 7 juillet (soit pour certain.es d'entre nous une cinquantaine de sollicitations de journalistes), quatre d'entre nous étant interviewé.es sur au moins une demi-

la justice pénale, l'appel gouvernemental voire présidentiel à comprendre ce qui vient de se passer, quelques recherches financées (aux effets hypothétiques, incertains sur l'action publique)...

Pour faire écho à la préoccupation de la revue pour la dimension réflexive de la vie académique, revenons à la question policière pour témoigner de ce que la démarcation stricte entre le chercheur et son objet (ici le savant et le policier) ne permet pas de fonder une juste compréhension de l'institution policière. Celle-ci, en effet, est plus ouverte qu'on le pense de prime abord : çà et là, elle nourrit des relations avec les chercheur.es, donne parfois à entendre une voix nouvelle, une voix policière informée des sciences sociales.

L'une de nous, Marion Guenot, s'est durant toute cette période tenue éloignée du débat public, poursuivant l'enquête sur laquelle elle était alors engagée. Depuis près de 10 ans, elle est aussi bien au contact de policiers de terrain que de leurs représentants syndicaux : le bureau national d'Unité SGP Police FO¹⁴ depuis 2019 ; des adhérents, délégués de service d'Alliance¹⁵ (affiliée à la Confédération générale des cadres) ; des membres des syndicats minoritaires. Monjardet écrivait que les syndicats policiers avaient une aversion pour les réflexions sur le sens du métier, tant la défense du corps était leur priorité¹⁶. La présence prolongée sur le terrain permet de capter la teneur de débats internes autrement inaudibles et de saisir les dynamiques délibératives, les disputes voire les dissensions propres au monde policier sur la vocation de la police et l'action de ses agents.

Ainsi de l'été 2023. Au 30 juin, les deux organisations Alliance et UNSA-Police publient une position commune sur les émeutes en cours, dans laquelle les mots « nuisibles » (avec guillemets), « chienlit », « guerre », « hordes sauvages » (sans guillemets) frappent les observateurs¹⁷. Replaçons ces mots dans le contexte des débats qui secouent alors l'institution policière. À grands traits, on peut dégager trois types de prises de position dans ces débats : celles des *outsiders*, des *légitimistes* et des *réformateurs*, lesquelles s'appréhendent relationnellement. Tandis que la première a suscité le rejet en interne, les deux dernières positions ont nourri de vifs débats sur le terrain. Les policiers en contact avec la sociologue lui signalent l'analyse dont ils se sentent le plus proche et ce indépendamment de leur syndicat d'appartenance.

À l'annonce de la mort de Nahel Merzouk et suite à la diffusion de la vidéo de son altercation avec des policiers, ni Alliance ni Unité ne s'expriment publiquement. Dans ce laps de temps, les *outsiders* (comme le syndicat non représentatif France Police, proche de Reconquête !) interviennent sur les réseaux sociaux numériques pour féliciter le policier de Nanterre auteur du tir fatal et injurier la famille de Nahel¹⁸. Alors que le chef de l'État dénonce un tir « inexcusable et

page par le quotidien *Le Monde* au cours de cette période.

¹⁴ Représentant 40,3% du corps des gardiens de la paix aux dernières élections de 2022.

¹⁵ Qui, dans un « bloc » formé avec l'UNSA depuis 2022, pèse 52,7% du corps. Voir plus généralement Camille Noûs, « Mobilisations policières », *Sociétés contemporaines*, vol. 116, 2019, p. 47-65.

¹⁶ Dominique Monjardet, *Ce que fait la police*, Paris, La Découverte, 1996.

¹⁷ Communiqué de presse Alliance-UNSA, « maintenant ça suffit ! », le 30 juin 2023.

¹⁸ « Je préfère une racaille morte qu'un policier mort », compte Twitter de Bruno Attal (secrétaire général du syndicat France Police). « Bravo aux collègues qui ont ouvert le feu sur un jeune criminel de 17 ans. En neutralisant son véhicule, ils ont protégé leur vie et celle des autres usagers de la route. Les seuls responsables de la mort de ce voyou sont ses parents, incapables d'éduquer leur fils », compte Twitter de France Police, qui n'avait bénéficié que d'un score

inexplicable¹⁹ », France Police fait courir sur ces réseaux la rumeur suivant laquelle les policiers pourraient déposer les armes face aux émeutiers.

La rumeur enfle. C'est alors qu'entrent en scène les *légitimistes*²⁰, Alliance-UNSA. Dans l'ensemble, leur communiqué est surtout consacré à déclarer que « se soumettre, capituler [...] ne sont pas les solutions au regard de la gravité de la situation ». Le ton employé, martial et focalisé sur la défense du corps face aux ennemis, est avant tout destiné à resserrer les rangs entre policiers sur le terrain. Dans le même temps, son ton comminatoire met en garde le gouvernement : gardiens auto-proclamés de la loyauté des policiers vis-à-vis de celui-ci, les syndicats soulignent leur vigilance de fer à l'égard de toute position gouvernementale. Dans un second communiqué, « Explications de textes pour les nuls »²¹, ils affirment que leurs organisations « continueront le combat pour défendre les valeurs de la République ».

Un troisième type de réaction, celle des réformateurs, est portée par Unité, dans une interview dans *Le Monde*, la semaine qui suit²². Le secrétaire général y appelle à reconstruire les rapports police-population. Avec « la politique du chiffre » et les années Sarkozy, il met en cause « les réflexes de l'institution, le manque de transparence, la question de la formation, celle de la posture opérationnelle, des contrôles ». Or cette position est nourrie des travaux en sciences sociales, avec lesquelles l'organisation s'essaie depuis quelques années à un certain compagnonnage²³.

Dans ce rapport de dialogue autour des savoirs sociologiques, que l'on pourrait retrouver avec tel ou tel interlocuteur de « la maison police », voire telle ou telle direction, comme la Direction centrale à la formation et au recrutement (aujourd'hui « Académie de police ») ou plus encore à la Gendarmerie, on devine souvent le désarroi de policiers ou de hauts fonctionnaires face au monde politique (son inertie, pour ne pas dire son absence d'impulsion et d'imagination), laissant la police otage de ses fractions les plus radicales et irrédentes, lesquelles ont, elles, su nouer avec les médias de fortes relations d'interdépendance et de dépendance. Les chercheurs.euses spécialisé.es ont ainsi tout à gagner à ne pas préjuger des espaces et interlocuteurs pertinents (ou non) pour produire et diffuser leurs analyses.

Dans ce contexte, les sciences sociales œuvrent en effet à la diffusion de leurs manières de voir auprès d'acteurs de première ligne qui, selon les fenêtres d'opportunité, pourraient s'avérer les

de 2.4% aux élections professionnelles. Ce tweet a fait l'objet d'une plainte pour « apologie de la violence » déposée par le ministre de l'intérieur, qui a par ailleurs annoncé vouloir la dissolution de l'organisation.

¹⁹ Intervention du Président de la République, le 28 juin 2023.

²⁰ Raphaël Challier, « S'engager "du côté des gens bien" : La conscience sociale légitimiste des soutiens populaires de l'UMP en banlieue parisienne », *Politix*, vol. 122, 2018, p. 33-56.

²¹ Communiqué d'Alliance-UNSA, le 30 juin 2023

²² « Après les émeutes, « il faudra du temps pour redonner une vraie place au policier dans la société », *Le Monde*, le 5 juillet 2023.

²³ En témoigne la présence d'Unité au séminaire académique « Protéger les gens, protéger la société », le 26 juin 2022, à l'INALCO, ou les exposés de Christian Mouhanna et Fabien Jobard au colloque « Policiers en première ligne : L'usage de la force, quelles conséquences face aux institutions ? », organisé par Unité le 5 juillet 2022, Paris (les actes sont disponibles). Fabien Jobard et Marion Guenot étaient à nouveau invités au colloque suivant d'Unité, qui devait se tenir début juillet 2023, et a été annulé. Notons que quelques jours plus tôt, les mêmes étaient conviés à un autre colloque, cette fois organisé par l'IGPN à Sciences po Paris (et lui aussi annulé, pour les mêmes raisons).

relais réformistes dont les Anglais ou les Américains surent en leur temps profiter... avant que de nouvelles coalitions autour de la « tolérance zéro » ne se forment et rebâtissent, en un rien de temps, les murs de la forteresse policière.

On ne peut, à l'heure où l'on écrit ces lignes, déterminer si (et dans quelle direction...) les émeutes de l'été 2023 feront évoluer les politiques de sécurité et la politique de la ville, ni la contribution des sciences sociales à cet éventuel mouvement. Tout au plus peut-on relever la volonté précocement affirmée au sommet de l'exécutif de disposer d'éclairages des chercheur.es sur les émeutiers. Dès le 6 juillet, Emmanuel Macron sollicite ainsi le MESR en vue de comprendre les dynamiques émeutières et les profils de ceux qui y prennent part. Dans le même élan, le CNRS reçoit la mission de coordonner une étude sur la jeunesse française contemporaine. Parallèlement, les trois ministres de l'ESR, de l'Intérieur et de la Justice mandatent le Cesdip pour comprendre qui sont les émeutiers et quelles sont leurs motivations. Une mission est par ailleurs confiée à l'Inspection générale de l'administration (et aux anciens IGPN et IGGN qui y siègent) sur les relations police-population. Enfin, l'IGA et l'Inspection générale de la justice exploitent un premier échantillon de 395 dossiers judiciaires, dont les médias retiendront essentiellement deux pages (25 et 26), en taisant les mises en garde formulées dans le rapport quant à la fragilité de leurs données sur les motivations des émeutiers. On lit en effet dans ces deux pages que seulement 8% des émeutiers se sont dits mus par « l'émotion suite au décès de Nahel M. », ce qui dans le débat public a assis l'idée que l'écrasante majorité d'entre eux étaient des jeunes hommes simplement excités par l'adrénaline, l'appât des gains liés aux pillages ou, comme l'indiquait Emmanuel Macron, par le « mimétisme de la violence » ou la « sortie du réel » permise par l'usage des réseaux sociaux²⁴.

Il est probable que ces premières analyses seront invalidées ou a minima nuancées par les travaux que nous allons mener sur la base d'une exploitation des dossiers des services répressifs et de monographies de villes touchées ou non par les émeutes. L'usage qui en sera fait par les acteurs politiques ou les administrations est très incertain. Les leçons du passé et l'observation des débats politiques actuels laissent d'emblée penser que les émeutes de l'été 2023 peuvent plus aisément conduire à une remise en cause de la politique de la ville qu'à une réforme d'ampleur des politiques de sécurité. Pour l'heure, l'action publique guidée par la recherche bute sur deux opérations de prestidigitacion politique créées par les révoltes de l'été 2023. Du côté de la politique de la ville, ces émeutes sont définies dans la discussion publique comme l'incontestable manifestation de son échec. Il n'est pas inutile de rappeler que l'affirmation de l'échec de la politique de la ville est récurrente depuis la fin des années 1980, notamment à droite du spectre politique, mais qu'elle apparaît plus idéologique que fondée sur les évaluations réalisées qui, tout en pointant ses limites et son manque de ressources, ont mis en lumière les nombreuses avancées qui lui étaient imputables²⁵. Il en va différemment du côté de la police, qui est la cause même des émeutes et des

²⁴ Ce rapport dispose ainsi de la force de « *primary definer* », livrant des données pourtant exploratoires qui seront gravées dans le marbre des certitudes du débat public sitôt après (Stuart Hall et al., *Policing the Crisis. Mugging, the State, and Law and Order*, Londres, MacMillan, 1982, 4e éd.).

²⁵ Thomas Kirszbaum, Renaud Epstein, « Synthèse des travaux universitaires et d'évaluation de la politique de la ville », in Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale, *Quartiers défavorisés ou ghettos inavoués* :

destructions massives qui ont suivi, mais qui est aussi l'institution qui aura, selon une rhétorique de la « *thin blue line* » presque aussi ancienne que l'institution elle-même²⁶, rétabli l'ordre. Aussi trouve-t-elle dans ces émeutes qu'elle aura engendrées une ressource supplémentaire à son immunité. Malgré la force de ces mythes partagés (la politique de la ville est un échec indiscutable, notre modèle de police est le meilleur qui soit face aux circonstances), pouvoirs publics, administrations, organisations professionnelles nous sollicitent et revendiquent même de le faire²⁷, suggérant ainsi la nécessité de la recherche en sciences sociales si, un jour, les mythes venaient à s'effriter et ouvrir des brèches dans l'édifice des convictions des unes et des autres.

la République impuissante, Rapport d'information n° 2853, Paris, Assemblée nationale, 2010

²⁶ Voir la conclusion de l'ouvrage séminal de Michael Banton, *The Policeman in the Community*, Londres, Tavistock Publications Ltd, 1965, p. 119 : « One of the greatest risks in all attempts to define the role of the police in society is to overestimate their significance. They are surely not the “thin blue line” that saves us from being inundated by depredation and chaos ».

²⁷ Ainsi de la Première ministre Elisabeth Borne qui dans sa Présentation aux maires des mesures du gouvernement après les émeutes urbaines a tenu à souligner que propositions des chercheurs avaient été entendues... qui n'en avaient pourtant encore formulées aucune (voir le site pm-gouv.fr).